

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

DÉCISION

DONATIONS ATELIER DE RECHERCHES HISTORIQUES DE BULLY LES MINES
(ARH)

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 01 octobre 2021 rendue exécutoire le 06 octobre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Considérant que les archives municipales de la ville de Bully les Mines peuvent accepter des donations privées en vue d'alimenter son fonds.

DECIDE

Article 1 : Accepte la donation de l'Atelier de Recherches Historiques de Bully les Mines du 21/09/2022 correspondant à une ensemble de documents anciens comprenant : feuillet début XIXe s. ; lot de journaux anciens ; lot de documents donnés par des particuliers à l'ARH.

Fait à BULLY LES MINES, le vingt-six Octobre deux mil vingt deux.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 Novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221026-2022-141222-029-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022